



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Avril 2012

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

23/04/2012

Date d'affichage

03/05/2012

Nombre de conseillers

En exercice	14
Présents	12
Votants	13

L'an deux mille douze

Le lundi trente avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Étaient présents :

Yvon LE PUT - Georges RAISON - François CLECH - Anne DELTHEIL - Daniel ROPERS - Arsène LE NORMAND - Yvon KERENEUR - Michel LE CALVEZ - Didier DAVAINÉ - Sonia RIVOAL LOYARD - Christelle TREUPEL - Isabelle DAUPHIN EVENNOU

Étaient absents et excusés : Catherine LE MEUR FONTON (donne procuration à Anne DELTHEIL), François LE BESCOND.

Secrétaire de Séance : Anne DELTHEIL

SUBVENTIONS 2012

Le Maire présente à l'assemblée les propositions retenues par la commission des finances qui s'est réunie le lundi 23 avril 2012. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde un montant total de subventions de 21 653 €uros (voir tableau en annexe).

- Les crédits sont inscrits au Budget Primitif de 2012 à l'article 6574.

Ces subventions sont accordées à 12 voix pour et une voix contre la subvention à l'association des Amis du Boisgelin.

Délibération n° 2012-4-26

Objet :

Subventions 2012

Le Maire
Yvon LE PUT

Annexe
Tableau des subventions

ASSOCIATIONS	2010	2011	Subventions demandées pour 2012	Propositions Commission Finances pour 2012
Activités péricolaires				
Amicale Laïque	7040	7040	113 élèves	7232
APEL	2944	2560	48 élèves	3072
Voyages pégagogiques ou linguistiques				
St Pierre	44	44	4 élèves	88
St Jo	88	22	2 élèves	44
JL Hamon	286	44	3 élèves	66
Chombart de Lauwe	22	88	2 élèves	44
Apprentissage				
Chambre des Métiers ST E	75	125	6 apprentis	150
CFA Plérin			2 apprentis	50
MFR Plérin		25	3 apprentis	75
MFR Loudéac		25	1 apprenti	25
Associations sportives				
Goëlo Judo	75	75	3 enfants	45
Pays de Paimpol Athlétism	60	45		
Skol Gouren		60	2 enfants	30
Paimpol Rugby	30	30	2 enfants	30
Gym scb		30	1 enfant	15
Tennis Club Paimpol		90	6 enfants	90
Goëland Basket Plouézec	15			
Cyclisme	15	30	1 enfant	15
Furlukin Circus	120	240	14 enfants	210
Club de natation	60	120	6 enfants	90
Badminton	15			
Twirling	30			
Studio danse et forme	30			
Rollers 22 Lanvollon			7 enfants	0
Culture Loisirs Adaptés Plaintel			1 enfant	15
Association Loisirs Détente			4 enfants	60
Associations de Pléhédel				
Pléhédel Sport	1600	1600	x	1600
Pléhédel Animation	3300	3300	x	3000
APEL garderie	2 764	2 764	3195	3195
Amis de la Bibliothèque	200	200	200	200
Pleh'mobyls		300	x	200
Les Amis de Boisgelin		300	1000	300
AS du Golf de Boisgelin			x	
Société de Chasse	150	150	x	
Pompiers				
Amicale des Sapeurs Pom	1218	1282	1282	1282
Jeunes Sapeurs Pompiers	184	148	50	50

Divers				
Avel Mor	47	47	x	47
VMEH Paimpol	47	47	x	47
Ass Pensionnés Marine Ma	54	54	x	54
FNACA	106	106		
CASCI	250	0		
Comice Agricole	210	210	x	210
ADMR	95	95		
Skol Diwan	44	44	1 élève	22
TOTAL	21 218	21 340		21 653



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Avril 2012

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
23/04/2012

Date d'affichage
03/05/2012

Nombre de conseillers

En exercice	14
Présents	12
Votants	13

Délibération n° 2012-4-27

Objet :
Programme voirie 2012
Choix de l'entreprise

L'an deux mille douze

Le lundi trente avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Étaient présents :

Yvon LE PUT - Georges RAISON - François CLECH - Anne DELTHEIL - Daniel ROPERS - Arsène LE NORMAND - Yvon KERENEUR - Michel LE CALVEZ - Didier DAVAINÉ - Sonia RIVOAL LOYARD - Christelle TREUPEL - Isabelle DAUPHIN EVENNOU

Étaient absents et excusés : Catherine LE MEUR FONTON (donne procuration à Anne DELTHEIL), François LE BESCOND.

Secrétaire de Séance : Anne DELTHEIL

PROGRAMME VOIRIE 2012 **CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 27 février 2012, concernant le programme de voirie 2012. Il fait part de la procédure de consultation des entreprises (marché sur procédure adaptée passé en application des dispositions des articles 26 II ET 28 du Code des marchés publics).

Le Maire fait connaître que la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 11 avril 2012, quatre entreprises ont déposé leurs propositions de prix.

L'entreprise SPTP classée première proposait : 32 976.25 € HT et 39 439.60 € TTC, l'entreprise SCREG proposait : 33 208.70 € HT et 39 717.60 € TTC et était classée deuxième, l'entreprise EUROVIA proposait : 34 000.00 € HT et 40 664.00 € TTC et était classée troisième, l'entreprise BOURGEOIS-PICHARD proposait : 38 465.00 € HT et 46 004.14 € TTC et était classée quatrième.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- retient la proposition de l'entreprise la moins disante, à savoir l'entreprise SPTP.
- autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise SPTP pour un montant de 32 976.25 € HT et 39 439.60 € TTC,
- autorise le Maire à signer tous les autres documents nécessaires à cette réalisation,
- rappelle que les crédits concernant ces travaux sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2012, article 2315 opération 10004.

Le Maire
Yvon LE PUT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Avril 2012

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

23/04/2012

Date d'affichage

03/05/2012

Nombre de conseillers

En exercice 14

Présents 12

Votants 13

L'an deux mille douze

Le lundi trente avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Étaient présents :

Yvon LE PUT - Georges RAISON - François CLECH - Anne DELTHEIL - Daniel ROPERS - Arsène LE NORMAND - Yvon KERENEUR - Michel LE CALVEZ - Didier DAVAINÉ - Sonia RIVOAL LOYARD - Christelle TREUPEL - Isabelle DAUPHIN EVENNOU

Étaient absents et excusés : Catherine LE MEUR FONTON (donne procuration à Anne DELTHEIL), François LE BESCOND.

Secrétaire de Séance : Anne DELTHEIL

VIDEOPROJECTEUR MAIRIE

Le Maire informe l'Assemblée Délibérante de la proposition d'équiper la mairie d'un vidéoprojecteur. 2 offres sont parvenues : Audeva (470 €TTC) et JVS (394,68 €TTC pour le matériel et 299 €pour l'installation).

La commission des Finances, réunie le lundi 23 Avril 2012, a retenu la proposition d'AUDEVA.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

➤ Retient la proposition d'AUDEVA pour le prix de 392,98 €HT (470 €uros TTC) conformément au devis du 5 janvier 2012.

➤ Dit que les crédits concernant cette acquisition sont inscrits au budget primitif 2012 à l'article 2183 opération 21.

Délibération n° 2012-4-28

Objet :

Achat Vidéoprojecteur

Le Maire
Yvon LE PUT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Avril 2012

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

23/04/2012

Date d'affichage

03/05/2012

Nombre de conseillers

En exercice 14

Présents 12

Votants 13

L'an deux mille douze

Le lundi trente avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Étaient présents :

Yvon LE PUT - Georges RAISON - François CLECH - Anne DELTHEIL - Daniel ROPERS - Arsène LE NORMAND - Yvon KERENEUR - Michel LE CALVEZ - Didier DAVAINÉ - Sonia RIVOAL LOYARD - Christelle TREUPEL - Isabelle DAUPHIN EVENNOU

Étaient absents et excusés : Catherine LE MEUR FONTON (donne procuration à Anne DELTHEIL), François LE BESCOND.

Secrétaire de Séance : Anne DELTHEIL

ORDINATEUR BIBLIOTHEQUE

Le Maire informe l'Assemblée Délibérante de la proposition d'équiper la bibliothèque d'un nouvel ordinateur. 2 offres sont parvenues : Audeva (560 €uros) et JVS (562,12 €).

La commission des Finances, réunie le lundi 23 Avril 2012, a retenu la proposition d'AUDEVA.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

➤ Retient la proposition d'AUDEVA pour le prix de 468.23 €HT (560 €uros TTC) conformément au devis du 19 Mars 2012.

➤ Dit que les crédits concernant cette acquisition sont inscrits au budget primitif 2012 à l'article 2183 opération 21.

Délibération n° 2012-4-29

Objet :

Achat Ordinateur

Bibliothèque

Le Maire
Yvon LE PUT

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 03/05/2012



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
de Saint-Brieuc

Séance du 30 Avril 2012

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation
23/04/2012

Date d'affichage
03/05/2012

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 12
Votants 13

Délibération n° 2012-4-30

Objet :
Achat Ordinateurs portables
Ecole Albert Camus

L'an deux mille douze

Le lundi trente avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Étaient présents :

Yvon LE PUT - Georges RAISON - François CLECH - Anne DELTHEIL - Daniel ROPERS - Arsène LE NORMAND - Yvon KERENEUR - Michel LE CALVEZ - Didier DAVAINÉ - Sonia RIVOAL LOYARD - Christelle TREUPEL - Isabelle DAUPHIN EVENNOU

Étaient absents et excusés : Catherine LE MEUR FONTON (donne procuration à Anne DELTHEIL), François LE BESCOND.

Secrétaire de Séance : Anne DELTHEIL

ORDINATEURS PORTABLES ECOLE

Le Maire informe l'Assemblée Délibérante de la proposition d'équiper l'école Albert Camus de deux ordinateurs portables. 2 offres sont parvenues : Audeva (970 €TTC) et JVS (1 399,32 €TTC).

La commission des Finances, réunie le lundi 23 Avril 2012, a retenu la proposition d'AUDEVA.

Après en avoir délibéré et, le Conseil Municipal décide par 9 voix pour, 2 abstentions et 3 contre :

➤ Retient la proposition d'AUDEVA pour le prix de 811,04 €HT (970 €uros TTC) conformément au devis du 19 Mars 2012.

➤ Dit que les crédits concernant cette acquisition sont inscrits au budget primitif 2012 à l'article 2183 opération 21.

Le Maire
Yvon LE PUT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Avril 2012

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

23/04/2012

Date d'affichage

03/05/2012

Nombre de conseillers

En exercice	14
Présents	12
Votants	13

L'an deux mille douze

Le lundi trente avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Étaient présents :

Yvon LE PUT - Georges RAISON - François CLECH - Anne DELTHEIL - Daniel ROPERS - Arsène LE NORMAND - Yvon KERENEUR - Michel LE CALVEZ - Didier DAVAINÉ - Sonia RIVOAL LOYARD - Christelle TREUPEL - Isabelle DAUPHIN EVENNOU

Étaient absents et excusés : Catherine LE MEUR FONTON (donne procuration à Anne DELTHEIL), François LE BESCOND.

Secrétaire de Séance : Anne DELTHEIL

POSTE A SOUDER

Le Maire informe l'Assemblée Délibérante de la proposition d'équiper les services techniques d'un poste à souder. 3 offres sont parvenues : Ouest Soudure (586,04 € TTC), JLS Techniques (1 005 € TTC) et Bricomarché (397 € TTC).

La commission des Finances, réunie le lundi 23 Avril 2012, a retenu la proposition la mieux disante de Ouest Soudure.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

➤ Retient la proposition de Ouest Soudure pour le prix de 490 € HT (586,04 € TTC) conformément au devis du 19 Mars 2012.

➤ Dit que les crédits concernant cette acquisition sont inscrits au budget primitif 2012 à l'article 2188 opération 21.

Délibération n° 2012-4-31

Objet :

Achat Poste à souder

Le Maire
Yvon LE PUT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Avril 2012

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

23/04/2012

Date d'affichage

03/05/2012

Nombre de conseillers

En exercice 14

Présents 12

Votants 13

L'an deux mille douze

Le lundi trente avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Étaient présents :

Yvon LE PUT - Georges RAISON - François CLECH - Anne DELTHEIL - Daniel ROPERS - Arsène LE NORMAND - Yvon KERENEUR - Michel LE CALVEZ - Didier DAVAINÉ - Sonia RIVOAL LOYARD - Christelle TREUPEL - Isabelle DAUPHIN EVENNOU

Étaient absents et excusés : Catherine LE MEUR FONTON (donne procuration à Anne DELTHEIL), François LE BESCOND.

Secrétaire de Séance : Anne DELTHEIL

PARTICIPATION AUX ECOLES EXTERIEURES

La commune de Paimpol a transmis une demande de participation pour frais de scolarité concernant un élève domicilié à Pléhédel et scolarisé à l'école Gabriel Le Bras à Paimpol dans une classe spécialisée CLIS

Selon l'article 23 de la loi 83-663 du 22 Juillet fixant les règles en matière de participation des collectivités territoriales aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques pour les enfants scolarisés hors de leur commune de résidence, la commune de Pléhédel doit participer aux frais pour les enfants scolarisés dans une classe spécialisée. La Commune de Paimpol demande une participation de 448 €uros par enfant pour l'année scolaire 2011/2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande de participation aux frais pour l'enfant scolarisé en classe spécialisée CLIS pour un montant de 448 €uros pour l'année scolaire 2011/2012.

Délibération n° 2012-4-32

Objet :

Participation aux écoles extérieures

Le Maire
Yvon LE PUT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Avril 2012

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

23/04/2012

Date d'affichage

03/05/2012

Nombre de conseillers

En exercice 14

Présents 12

Votants 13

L'an deux mille douze

Le lundi trente avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Étaient présents :

Yvon LE PUT - Georges RAISON - François CLECH - Anne DELTHEIL - Daniel ROPERS - Arsène LE NORMAND - Yvon KERENEUR - Michel LE CALVEZ - Didier DAVAINÉ - Sonia RIVOAL LOYARD - Christelle TREUPEL - Isabelle DAUPHIN EVENNOU

Étaient absents et excusés : Catherine LE MEUR FONTON (donne procuration à Anne DELTHEIL), François LE BESCOND.

Secrétaire de Séance : Anne DELTHEIL

RECRUTEMENT DU PERSONNEL SAISONNIER POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à recruter un adjoint technique pour la saison estivale, en renfort, pour les services techniques pour une durée de deux mois maximum en fonction des nécessités du service.

Cette personne sera sollicitée auprès du service de remplacement du Centre de Gestion des Côtes d'Armor et devra être titulaire du permis poids lourd et EC.

Les crédits concernant ce recrutement figurent au budget primitif de l'exercice 2012 chapitre 012.

Délibération n° 2012-4-33

Objet :

**Recrutement du personnel
saisonnier pour les Services
Techniques**

Le Maire
Yvon LE PUT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Avril 2012

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
23/04/2012

Date d'affichage
03/05/2012

Nombre de conseillers

En exercice	14
Présents	12
Votants	13

Délibération n° 2012-4-34

Objet :
Transfert de compétence
Logement social

L'an deux mille douze

Le lundi trente avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Étaient présents :

Yvon LE PUT - Georges RAISON - François CLECH - Anne DELTHEIL - Daniel ROPERS - Arsène LE NORMAND - Yvon KERENEUR - Michel LE CALVEZ - Didier DAVAINE - Sonia RIVOAL LOYARD - Christelle TREUPEL - Isabelle DAUPHIN EVENNOU

Étaient absents et excusés : Catherine LE MEUR FONTON (donne procuration à Anne DELTHEIL), François LE BESCOND.

Secrétaire de Séance : Anne DELTHEIL

TRANSFERT DE COMPETENCE **LOGEMENT SOCIAL**

Par délibération du 27 mars 2012, le Conseil communautaire a approuvé le transfert de la compétence logement social à la Communauté de communes Paimpol-Goëlo et décidé de modifier les statuts communautaires en conséquence. Il appartient maintenant aux conseils municipaux de se prononcer sur ce transfert de compétence.

- Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la modification du point 2-2 de l'article 5 des statuts de la C.C.P.G. :

« 2-2 Politique du logement et du cadre de vie :

- Programme Local de l'Habitat ;
- Réalisation de programmes d'amélioration de l'habitat privé de type OPAH (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat) et PIG (Programmes d'Intérêt Général) ;
- Logement social, entendu comme :
 - o la coordination de l'action publique en matière de logement social sur le territoire de Paimpol-Goëlo ;
 - o la programmation des opérations de logement social (en location et en accession à la propriété) ;
 - o le financement du logement social par l'acquisition foncière, bâtie et non bâtie, ainsi que la viabilisation ou le financement permettant l'équilibre économique des opérations de réalisation de logements sociaux, en location et en accession à la propriété.

Délibération n° 2012-4-34 (Suite)

Commune de PLÉHÉDEL

Date de convocation

23/04/2012

Date d'affichage

03/05/2012

Nombre de conseillers

En exercice	14
Présents	12
Votants	13

- *Logement en foyer ou en milieu éclaté spécifiquement destiné aux jeunes (foyer de jeunes travailleurs) ;*
- *Contribution au fonds départemental de solidarité et à tout organisme dont l'action vise à favoriser l'accès (yc maintien) au logement locatif social des personnes de conditions modestes ;*
- *Aménagement et gestion des aires de stationnement des gens du voyage. »*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du point 2-2 de l'article 5 des statuts de la C.C.P.G.

Le Maire
Yvon LE PUT

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 03/05/2012



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Avril 2012

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

23/04/2012

Date d'affichage

03/05/2012

Nombre de conseillers

En exercice 14

Présents 12

Votants 13

L'an deux mille douze

Le lundi trente avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Étaient présents :

Yvon LE PUT - Georges RAISON - François CLECH - Anne DELTHEIL - Daniel ROPERS - Arsène LE NORMAND - Yvon KERENEUR - Michel LE CALVEZ - Didier DAVAINÉ - Sonia RIVOAL LOYARD - Christelle TREUPEL - Isabelle DAUPHIN EVENNOU

Étaient absents et excusés : Catherine LE MEUR FONTON (donne procuration à Anne DELTHEIL), François LE BESCOND.

Secrétaire de Séance : Anne DELTHEIL

TRANSFERT DE COMPETENCE **CENTRES NAUTIQUES**

Par délibération du 28 février 2012, le Conseil communautaire a approuvé le transfert de la compétence « **Centres Nautiques** » à la Communauté de communes Paimpol-Goëlo et décidé de modifier les statuts communautaires en conséquence. Il appartient maintenant aux conseils municipaux de se prononcer sur ce transfert de compétence.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la modification de l'article 5 statuts de la C.C.P.G. en modifiant la rédaction du point « 2 - 4 *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs* » (*les parties ajoutées figurent en italique*) :

« 2 - 4 Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs

Sont considérées d'intérêt communautaire :

- la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements à vocation sportive dont la nature, la dimension, l'absence d'équipement communal similaire et l'origine géographique de la majorité des utilisateurs lui donnent un caractère intercommunal manifeste, limités à l'espace aqualudique Islandia, les deux gymnases de Kerraoul *et l'école nautique Paimpol-Goëlo.*
- *la conclusion de conventions avec un ou des centres nautiques publics voisins exerçant la même activité au bénéfice d'une partie du territoire de Paimpol-Goëlo.* »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification de l'article 5 statuts de la C.C.P.G



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Avril 2012

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

23/04/2012

Date d'affichage

03/05/2012

Nombre de conseillers

En exercice 14

Présents 12

Votants 13

L'an deux mille douze

Le lundi trente avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Étaient présents :

Yvon LE PUT - Georges RAISON - François CLECH - Anne DELTHEIL - Daniel ROPERS - Arsène LE NORMAND - Yvon KERENEUR - Michel LE CALVEZ - Didier DAVAINÉ - Sonia RIVOAL LOYARD - Christelle TREUPEL - Isabelle DAUPHIN EVENNOU

Étaient absents et excusés : Catherine LE MEUR FONTON (donne procuration à Anne DELTHEIL), François LE BESCOND.

Secrétaire de Séance : Anne DELTHEIL

TRANSFERT DE CHARGES SUR COMPETENCE

« SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

CARITATIVES »

Par arrêté du 9 septembre 2011, M. le Préfet des Côtes d'Armor a modifié les statuts de la Communauté de Communes Paimpol-Goëlo en lui transférant la compétence sociale suivante : « *sont considérés d'intérêt communautaire les actions et services menées par les associations caritatives au bénéfice de la population de Paimpol-Goëlo* ».

La commission locale d'évaluation des charges transférées, CLECT, réunie le 7 décembre 2011, a validé définitivement le montant des transferts de charges relatif aux associations caritatives. Il appartient maintenant aux conseils municipaux de se prononcer sur les montants retenus par la CLECT pour l'ajustement de la dotation de compensation 2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les montants retenus par la CLECT pour l'ajustement de la dotation de compensation 2012.

Délibération n° 2012-4-36

Objet :

**Transfert de charges
sur la compétence**

**« Soutien aux associations
caritatives »**

Le Maire
Yvon LE PUT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Avril 2012

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

23/04/2012

Date d'affichage

03/05/2012

Nombre de conseillers

En exercice 14

Présents 12

Votants 13

L'an deux mille douze

Le lundi trente avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Étaient présents :

Yvon LE PUT - Georges RAISON - François CLECH - Anne DELTHEIL - Daniel ROPERS - Arsène LE NORMAND - Yvon KERENEUR - Michel LE CALVEZ - Didier DAVAINÉ - Sonia RIVOAL LOYARD - Christelle TREUPEL - Isabelle DAUPHIN EVENNOU

Étaient absents et excusés : Catherine LE MEUR FONTON (donne procuration à Anne DELTHEIL), François LE BESCOND.

Secrétaire de Séance : Anne DELTHEIL

MOTION DE SOUTIEN A LA DEMARCHE UNESCO « JEUX ET SPORTS TRADITIONNELS »

Suite à l'information de l'UNESCO concernant la démarche coordonnée par la Confédération FALSAB (Confédération des jeux et sports traditionnels de Bretagne) et la Fédération de Gouren (Lutte bretonne), visant à inscrire les « jeux et sports traditionnels de Bretagne » sur la liste de sauvegarde urgente du patrimoine culturel immatériel de l'humanité établie par l'UNESCO, il est demandé à l'assemblée d'apporter son soutien à cette démarche.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, apporte son soutien à la démarche de l'UNESCO « jeux de sports traditionnels ».

Délibération n° 2012-4-37

Objet :

**Motion de soutien à la
démarche de l'UNESCO
« Jeux et sports
traditionnels »**

Le Maire
Yvon LE PUT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
de Saint-Brieuc

Séance du 30 Avril 2012

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation
23/04/2012

Date d'affichage
03/05/2012

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 12
Votants 13

L'an deux mille douze

Le lundi trente avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Étaient présents :

Yvon LE PUT - Georges RAISON - François CLECH - Anne DELTHEIL - Daniel ROPERS - Arsène LE NORMAND - Yvon KERENEUR - Michel LE CALVEZ - Didier DAVAINÉ - Sonia RIVOAL LOYARD - Christelle TREUPEL - Isabelle DAUPHIN EVENNOU

Étaient absents et excusés : Catherine LE MEUR FONTON (donne procuration à Anne DELTHEIL), François LE BESCOND.

Secrétaire de Séance : Anne DELTHEIL

INSTITUTION D'UNE REGIE DE RECETTES
POUR L'AIRE DE SERVICES
POUR CAMPING-CARS

Le Maire,

VU

- le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18,
- le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
- Les articles R1617-18 du code général des collectivités territoriales,
- L'arrêté du 28 mai 1993 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,
- L'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs,
- L'avis conforme de Monsieur Le Trésorier de Lanvollon-Plouha,

Considérant la nécessité d'encaisser régulièrement le produit de droits d'utilisation de la borne de camping-cars installée au camping municipal,

Délibération n° 2012-4-38

Objet :

Création d'une régie et nomination de régisseurs pour l'aire de services pour camping-cars

Délibération n° 2012-4-38 (Suite)

Département
des Côtes d'Armor

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation
23/04/2012

Date d'affichage
03/05/2012

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 12
Votants 13

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : Il est institué une régie de recettes pour le paiement des produits suivants : utilisation de la borne camping-cars.

Article 2 : Cette régie est installée au camping municipal.

Article 3 : Le régisseur doit verser la totalité des pièces justificatives au moins tous les mois et lors de sa sortie de fonction.

Article 4 : Le régisseur sera désigné par Monsieur le Maire sur avis conforme du comptable.

Article 5 : Le régisseur sera dispensé de verser un cautionnement.

Article 6 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité fixée, après avis du Trésorier de Lanvollon-Plouha, selon réglementation en vigueur.

Article 7 : Les recouvrements des produits seront effectués par carte bancaire. Une demande d'ouverture de compte de dépôts de fonds auprès du trésor Public va être effectuée pour cette régie. Cette procédure est soumise à l'accord du Ministère du Budget.

Article 8 : Monsieur Le Maire et le Trésorier de Lanvollon – Plouha sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Maire
Yvon LE PUT

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 03/05/2012



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Avril 2012

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

23/04/2012

Date d'affichage

03/05/2012

Nombre de conseillers

En exercice 14

Présents 12

Votants 13

L'an deux mille douze

Le lundi trente avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Étaient présents :

Yvon LE PUT - Georges RAISON - François CLECH - Anne DELTHEIL - Daniel ROPERS - Arsène LE NORMAND - Yvon KERENEUR - Michel LE CALVEZ - Didier DAVAINÉ - Sonia RIVOAL LOYARD - Christelle TREUPEL - Isabelle DAUPHIN EVENNOU

Étaient absents et excusés : Catherine LE MEUR FONTON (donne procuration à Anne DELTHEIL), François LE BESCOND.

Secrétaire de Séance : Anne DELTHEIL

FIXATION DES TARIFS **POUR L'AIRE DE SERVICE** **POUR CAMPING-CARS**

Le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les tarifs pour l'aire de services pour camping-cars.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs suivants pour la saison 2012 / 2013 :

- ◆ 10 €uros les 24 heures
- ◆ 20 €uros les 48 heures
- ◆ 28 €uros les 72 heures
- ◆ 3 €uros les 2 heures

Délibération n° 2012-4-39

Objet :

**Fixation des tarifs
pour l'aire de services pour
camping-cars**

Le Maire
Yvon LE PUT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Avril 2012

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

23/04/2012

Date d'affichage

03/05/2012

Nombre de conseillers

En exercice 14

Présents 12

Votants 13

L'an deux mille douze

Le lundi trente avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Étaient présents :

Yvon LE PUT - Georges RAISON - François CLECH - Anne DELTHEIL - Daniel ROPERS - Arsène LE NORMAND - Yvon KERENEUR - Michel LE CALVEZ - Didier DAVAINÉ - Sonia RIVOAL LOYARD - Christelle TREUPEL - Isabelle DAUPHIN EVENNOU

Étaient absents et excusés : Catherine LE MEUR FONTON (donne procuration à Anne DELTHEIL), François LE BESCOND.

Secrétaire de Séance : Anne DELTHEIL

DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE DES FÊTES PAR L'ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

L'association des parents d'élèves de l'école de musique PAIMPOL-GOËLO souhaite organiser son fest-noz annuel le samedi 12 Mai 2012 dans la Salle des Fêtes de Pléhédel. Cette manifestation sans but lucratif présentant un caractère culturel pour les habitants de la communauté de communes, l'association demande que lui soit accordée la gratuité de la location de la salle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde la gratuité de la Salle des Fêtes à l'association des parents et amis de l'école de musique le 12 Mai 2012.

Délibération n° 2012-4-40

Objet :

Demande de gratuité de la salle des fêtes par l'association des parents et amis de l'école de musique

Le Maire
Yvon LE PUT

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 03/05/2012



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Avril 2012

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

23/04/2012

Date d'affichage

03/05/2012

Nombre de conseillers

En exercice 14

Présents 12

Votants 13

L'an deux mille douze

Le lundi trente avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Étaient présents :

Yvon LE PUT - Georges RAISON - François CLECH - Anne DELTHEIL - Daniel ROPERS - Arsène LE NORMAND - Yvon KERENEUR - Michel LE CALVEZ - Didier DAVAINÉ - Sonia RIVOAL LOYARD - Christelle TREUPEL - Isabelle DAUPHIN EVENNOU

Étaient absents et excusés : Catherine LE MEUR FONTON (donne procuration à Anne DELTHEIL), François LE BESCOND.

Secrétaire de Séance : Anne DELTHEIL

EFFACEMENT DES RESEAUX BT/EP **RUE ST FIACRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- Le projet d'effacement des réseaux basse tension Rue St Fiacre, présenté par le Syndicat Département d'Électricité (SDE) des Cotes d'Armor pour un montant estimatif de 161 000 € TTC et aux conditions définies dans la convention « travaux sur les réseaux de distribution publique d'énergie électrique ».

Notre commune ayant transféré la compétence de base « électricité » au Syndicat, elle versera au Syndicat une subvention d'équipement : au taux de 25% calculé sur le montant TTC de la facture payée à l'entreprise tel que défini dans la convention précitée et conformément au règlement.

- Le projet d'aménagement de l'éclairage public Rue St Fiacre présenté par le SDE des Cotes d'Armor pour un montant estimatif de 47 500 € TTC (coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre) et aux conditions définies dans la convention « travaux éclairage public effectués dans le cadre du transfert de compétence ».

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 50% calculé sur le montant TTC de la facture payée à l'entreprise, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5% tel que défini dans la convention précitée et conformément au règlement.

Le Maire
Yvon LE PUT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Avril 2012

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

23/04/2012

Date d'affichage

03/05/2012

Nombre de conseillers

En exercice 14

Présents 12

Votants 13

L'an deux mille douze

Le lundi trente avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Étaient présents :

Yvon LE PUT - Georges RAISON - François CLECH - Anne DELTHEIL - Daniel ROPERS - Arsène LE NORMAND - Yvon KERENEUR - Michel LE CALVEZ - Didier DAVAINÉ - Sonia RIVOAL LOYARD - Christelle TREUPEL - Isabelle DAUPHIN EVENNOU

Étaient absents et excusés : Catherine LE MEUR FONTON (donne procuration à Anne DELTHEIL), François LE BESCOND.

Secrétaire de Séance : Anne DELTHEIL

RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE **RUE ST FIACRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de confier au Syndicat Départemental d'Électricité la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique Rue St Fiacre pour un montant de 22 250 €TTC et aux conditions définies dans la convention « travaux sur les infrastructures de communication électronique ».

Notre commune ayant transféré cette compétence au Syndicat, elle versera à celui-ci une subvention d'équipement équivalent au montant TTC de la facture payée à l'entreprise tel que défini dans la convention précitée et conformément au règlement.

Le câblage est fourni par France Télécom maître d'ouvrage de cette prestation et facture à la collectivité 18% du montant HT correspondant, soit 12 750 €HT.

Le Maire
Yvon LE PUT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Avril 2012

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

23/04/2012

Date d'affichage

03/05/2012

Nombre de conseillers

En exercice 14

Présents 12

Votants 13

L'an deux mille douze

Le lundi trente avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Étaient présents :

Yvon LE PUT - Georges RAISON - François CLECH - Anne DELTHEIL - Daniel ROPERS - Arsène LE NORMAND - Yvon KERENEUR - Michel LE CALVEZ - Didier DAVAINÉ - Sonia RIVOAL LOYARD - Christelle TREUPEL - Isabelle DAUPHIN EVENNOU

Étaient absents et excusés : Catherine LE MEUR FONTON (donne procuration à Anne DELTHEIL), François LE BESCOND.

Secrétaire de Séance : Anne DELTHEIL

EFFACEMENT DES RESEAUX BT/EP **RUE DE L'ARGOAT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- Le projet d'effacement des réseaux basse tension Rue de l'Argoat, présenté par le Syndicat Département d'Électricité (SDE) des Cotes d'Armor pour un montant estimatif de 40 000 € TTC et aux conditions définies dans la convention « travaux sur les réseaux de distribution publique d'énergie électrique ».

Notre commune ayant transféré la compétence de base « électricité » au Syndicat, elle versera au Syndicat une subvention d'équipement : au taux de 25% calculé sur le montant TTC de la facture payée à l'entreprise tel que défini dans la convention précitée et conformément au règlement.

- Le projet d'aménagement de l'éclairage public Rue de l'Argoat présenté par le SDE des Cotes d'Armor pour un montant estimatif de 34 000 € TTC (coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre) et aux conditions définies dans la convention « travaux éclairage public effectués dans le cadre du transfert de compétence ».

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 50% calculé sur le montant TTC de la facture payée à l'entreprise, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5% tel que défini dans la convention précitée et conformément au règlement.

Le Maire
Yvon LE PUT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Avril 2012

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

23/04/2012

Date d'affichage

03/05/2012

Nombre de conseillers

En exercice 14

Présents 12

Votants 13

L'an deux mille douze

Le lundi trente avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Étaient présents :

Yvon LE PUT - Georges RAISON - François CLECH - Anne DELTHEIL - Daniel ROPERS - Arsène LE NORMAND - Yvon KERENEUR - Michel LE CALVEZ - Didier DAVAINÉ - Sonia RIVOAL LOYARD - Christelle TREUPEL - Isabelle DAUPHIN EVENNOU

Étaient absents et excusés : Catherine LE MEUR FONTON (donne procuration à Anne DELTHEIL), François LE BESCOND.

Secrétaire de Séance : Anne DELTHEIL

RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE **RUE DE L'ARGOAT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de confier au Syndicat Départemental d'Électricité la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique Rue de l'Argoat pour un montant de 9 850 €TTC et aux conditions définies dans la convention « travaux sur les infrastructures de communication électronique ».

Notre commune ayant transféré cette compétence au Syndicat, elle versera à celui-ci une subvention d'équipement équivalent au montant TTC de la facture payée à l'entreprise tel que défini dans la convention précitée et conformément au règlement.

Le câblage est fourni par France Télécom maître d'ouvrage de cette prestation et facture à la collectivité 18% du montant HT correspondant, soit 1 200 €HT.

Le Maire
Yvon LE PUT

Délibération n° 2012-4-44

Objet :

**Réseau Téléphonique
Rue de l'Argoat**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Avril 2012

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

23/04/2012

Date d'affichage

03/05/2012

Nombre de conseillers

En exercice 14

Présents 12

Votants 13

L'an deux mille douze

Le lundi trente avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Étaient présents :

Yvon LE PUT - Georges RAISON - François CLECH - Anne DELTHEIL - Daniel ROPERS - Arsène LE NORMAND - Yvon KERENEUR - Michel LE CALVEZ - Didier DAVAINÉ - Sonia RIVOAL LOYARD - Christelle TREUPEL - Isabelle DAUPHIN EVENNOU

Étaient absents et excusés : Catherine LE MEUR FONTON (donne procuration à Anne DELTHEIL), François LE BESCOND.

Secrétaire de Séance : Anne DELTHEIL

DIA (Régularisations)

Par délibération en date du 7 décembre 2009, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable à la délégation du Maire pour exercer le droit de préemption.

Le maire doit rendre compte des actes qu'il a accomplis en vertu de la délégation, aux termes de l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, « à chaque réunion obligatoire du conseil municipal ».

Monsieur Le Maire a renoncé à l'exercice du droit de préemption dont bénéficie la commune pour la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

DIA 2012 N° 1 – Kermarquer (parcelle ZC 128)

DIA 2012 N° 2 – 9, Kernevez (parcelles B 970-318)

DIA 2012 N° 3 – 1, Rue du Méné-Bré (parcelles C 1)

DIA 2012 N° 4 – 6, Kernevez (parcelle ZD 78)

Le Maire
Yvon LE PUT